

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

ASSEMBLEE NATIONALE

IV^E REPUBLIQUE
SEPTIEME LEGISLATURE

LOI N°024-2020/AN

PORTANT RATIFICATION DE L'ORDONNANCE N°2019-004/PRES DU 10 JUILLET 2019 PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT N°6395-BF, CONCLU LE 10 MAI 2019 ENTRE LE BURKINA FASO ET LA BANQUE MONDIALE POUR LE FINANCEMENT DE LA PREMIERE OPERATION DE LA SERIE D'APPUIS AUX REFORMES SUR LA GESTION BUDGETAIRE, LA CROISSANCE DURABLE ET LA PRESTATION DES SERVICES DE SANTE

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution ;

Vu la résolution n°001-2015/AN du 30 décembre 2015 portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du 14 mai 2020

et adopté la loi dont la teneur suit :

Article 1 :

Est ratifiée l'ordonnance n°2019-004/PRES du 10 juillet 2019 portant autorisation de ratification de l'Accord de crédit n°6395-BF conclu le 10 mai 2019 entre le Burkina Faso et la Banque mondiale pour le financement de la première opération de la série d'appuis aux réformes sur la gestion budgétaire, la croissance durable et la prestation des services de santé.

Article 2 :

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique
à Ouagadougou, le 14 mai 2020

Pour le Président de l'Assemblée
nationale, le Troisième Vice-président

Issaka CONGO



Le Secrétaire de séance

Karim OUEDRAOGO